

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2017/013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 29 JUIN 2017

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : HONORAT Guy – PECOULT Jocelyn - DEVINE Marc
Excusé : PONCET Norbert-- PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : LIENS Charles - OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : demande de subvention – étude de faisabilité pour la modernisation du lotissement du Pas du Luberon – commune de Cavailon

=====

LE SYNDICAT :

Le Président expose la situation du lotissement du Pas du Luberon, réalisé en 1991 sur la commune de Cavailon, qui est dans le périmètre du canal. En raison de la mise en place du PLU de Cavailon et de l'OAP de Vidauque, qui prévoit une cinquantaine de logements à proximité du lotissement du Pas du Luberon, il s'avère nécessaire de faire une étude de faisabilité. Celle-ci doit définir l'impact de cette OAP sur les travaux de modernisation de lotissement du Pas du Luberon.

Ces travaux de modernisation sont inscrits au contrat de canal du Cabedan Neuf.

Pour cela, une demande de subvention est soumise aux partenaires habituels, avec un budget prévisionnel qui se monte à 15 000 € HT. Le financement proposé est le suivant :

- | | |
|--|-----------------|
| - Agence de l'Eau RM et C : 50 % | soit 7 500 € HT |
| - Région PACA : 15 % | soit 2 250 € HT |
| - Conseil Départemental de Vaucluse : 15 % | soit 2 250 € HT |
| - Auto financement Cabedan Neuf : 20 % | soit 3 000 € HT |

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la réalisation d'une étude de faisabilité pour les travaux de modernisation du Pas du Luberon pour un montant de 15 000 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

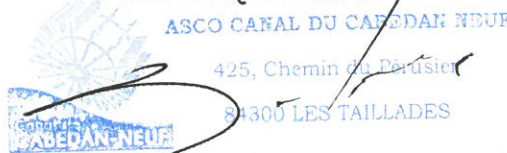
084-298401712-20170629-2017-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017
 Publication : 05/07/2017

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



Pour l'"autorité Compétente"
 par délégation

